

**INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE-ITIE-RCA**

COLLEGE DE LA SOCIETE CIVILE

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mil vingt et un et le dix-huit août s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des organisations de la société civile soutenant le processus ITIE en RCA sous la présidence de Monsieur Jean Jacques Urbain MATHAMALE, Coordonnateur du collège de la société civile siégeant au Groupe Multipartite.

Etaient présents à cette assise : cf. Liste des participants en annexe.

L'ordre du jour adopté comporte trois (3) points :

1. L'adoption du code de déontologie des représentants de la société civile au Groupe Multipartite de l'ITIE-RCA ;
2. Adoption d'une déclaration des organisations de la société civile soutenant l'ITIE ;
3. Divers.

Le secrétariat de séance est assuré par Samuel GOPA, Rapporteur du collège de la société civile au sein du GMP.

Abordant le premier point inscrit à l'ordre du jour, le président de la séance a, tout d'abord expliqué aux participants la nécessité d'un code de déontologie pour les organisations de la société civile (OSC) avant de demander à un participant de procéder à la lecture de chaque article pour adoption.

A l'issue des débats contradictoires, l'ensemble du projet du code a été adopté avec amendements en cinq (5) titres, sept (7) chapitres et vingt e (20) articles.

Le second point concernant l'adoption de la déclaration commune des OSC en faveur de la levée de la suspension et du mandat accordé aux membres siégeant au sein du GMP de poursuivre leurs activités conformément aux textes en vigueur a, elle aussi été adoptée avec amendements relatifs aux interpellations du Gouvernement de poursuivre le processus ITIE et au Conseil d'Administration de lever la suspension du pays et de le soutenir dans la recherche de financement pour la relance efficace et efficiente du processus ITIE .

Quant au dernier point, à savoir les divers, le président de la séance a présenté aux participants la synthèse du Protocole de la société civile au sein du GMP tel que contenu dans la Norme ITIE 2019.

Il en a profité pour inviter les OSC à envisager la mise en place d'un réseau des organisations de la société civile pour l'environnement, l'information, la

SM

P

transparence et la redevabilité dans les industries extractives, l'énergie en RCA (ROSCITIE) dont les modalités, les missions, la composition et les moyens de mise en œuvre seront définis ultérieurement.

A l'issue des échanges fructueux sur ces dernières communications, la séance a été levée à 14h 40.

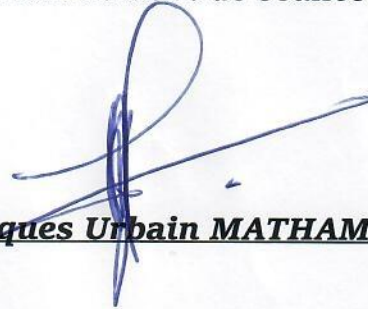
En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé les jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit./.

Le Secrétaire de séance



Samuel GOPA

Le Président de séance



Jean Jacques Urbain MATHAMALE

